

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES FORETS
CONSERVATION DES FORETS CHLEF



وزارة الفلاحة، التنمية الريفية والصيد البحري
المديرية العامة للغابات
محافظة الغابات لولاية الشلف

N° 413 /SEPPT/CFC/2019

MISE EN DEMEURE N° 02

Monsieur **RAKEB Abdelkader** gérant de l'entreprise des travaux forestiers,,
faisant élection de domicile, ZONE Hay djeddou Kadour N°07 Lerdjam –
Tissemsilt , dont le registre de commerce est immatriculé sous le n° 99/A/3513375-00/38
du 20/03/2013 titulaire du contrat n° 03/2018 du 27/05/2018 visa contrôle financier
n° 2061 du 28/06/2018 opération NE 5 226 8 262 102 17 04 relatif au projet de
Travaux d'Ouverture de tranchées pare-feux sur 20 Ha ,est mise en demeure de
reprendre les travaux et de renforcer le chantier en moyens matériel et humains ,est-ce,
dans un délai de huit (08) jours qui suivent la parution de cet avis dans la presse
nationale et Bomop.

Faute de quoi, il sera procédé à la résiliation de la convention aux torts exclusifs
de l'entreprise et il sera appliqué les mesures coercitives conformément à la
réglementation des marchés publics.

LE CONSERVATEUR